La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · septembre 2026

La donation, expliquée simplement

Transmettre de son vivant coûte souvent bien moins cher qu'au décès. Voici combien vous pouvez donner sans impôt, et comment s'y prendre.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Chaque parent peut donner **100 000 € par enfant** sans impôt, **tous les 15 ans**.

02

S'ajoute un **don d'argent de 31 865 €** si le donateur a **moins de 80 ans**.

03

Jusqu'au **31 décembre 2026**, **100 000 € de plus** pour un logement neuf ou des travaux.

CAS PRATIQUE

Un couple, deux enfants majeurs

Abattement classique (2 parents × 2 enfants × 100 000 €)	**400 000 €**
Don familial d'argent (2 × 2 × 31 865 €)	**127 460 €**
Total transmissible sans le moindre impôt	**527 460 €**

EN CLAIR

le « rappel fiscal » des 15 ans

Au décès, l'administration regarde les donations faites dans les **15 années précédentes** et les réintègre au calcul. Une donation plus ancienne, elle, est **définitivement oubliée** : l'abattement de 100 000 € s'applique de nouveau, intégralement. D'où l'intérêt de commencer tôt plutôt que de tout transmettre en une fois.

LE PIÈGE À ÉVITER

Le **virement discret** non déclaré. Tant qu'il n'est pas enregistré, le don n'a pas de date opposable : au décès, il peut être réintégré en totalité, taxé, et créer un conflit entre héritiers. La déclaration est gratuite, et s'en passer ne fait économiser que dix minutes.

À RETENIR

- **100 000 € par parent et par enfant**, rechargeables tous les **15 ans**.
- **+ 100 000 €** pour un logement neuf ou des travaux, **jusqu'au 31/12/2026**.
- **+ 31 865 €** en argent si le donateur a moins de 80 ans.
- Un don d'argent se déclare avec le **formulaire 2735** ; un bien immobilier passe chez le notaire.

Mis à jour en septembre 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.